



**Communauté de Communes  
du Pays Solesmois**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**APPROBATION**  
**27 Septembre 2017**

**Commune de Saint- Martin-sur-Ecaillon**

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :  
27/09/2017

Le Président



ECHELLE  
1/2 500

**4.2**

**Avertissement :**

Le territoire est concerné par le risque d'inondation par débordement sur la vallée de l'Ecaillon et de la Selle, la zone d'aléa est identifiée au zonage par un indice "I".

Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Le territoire est concerné par le risque sismique d'aléa 3, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

Le territoire est concerné par le risque de mouvement de terrain, des règles de construction doivent être appliquées.

Le territoire est concerné par le risque de remontée de nappes phréatiques.

Le territoire est concerné par le risque de présence d'engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

**Légende du zonage :**

- Limite de zone
- Zonage :**
  - UA : zone urbaine mixte correspondant à la centralité de l'intercommunalité
  - UB : zone urbaine mixte correspondant aux centres des bourgs
  - UC : zone urbaine mixte correspondant aux secteurs de développement récents
  - UE : zone urbaine spécifique à vocation économique
  - IAU : zone à urbaniser mixte à vocation principale habitat
  - IAUE : zone à urbaniser spécifique à vocation principale économique
  - A : zone agricole
  - N : zone naturelle et forestière
- Informations :**
  - Localisation indicative des bâtiments agricoles
  - Constructions réalisées et non inscrites au cadastre
- Éléments identifiés au titre du code de l'urbanisme :**
  - Emplacement réservé
  - Espace Boisé Classé au titre du code de l'urbanisme
  - Élément de patrimoine bâti protégé au titre du code de l'urbanisme
  - Élément hydrographique protégé au titre du code de l'urbanisme
  - Ripisylvie protégée au titre du code de l'urbanisme
  - Élément paysager protégé au titre du code de l'urbanisme
  - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - bâtiment agricole pouvant bénéficier d'un changement de destination au titre du code de l'urbanisme
  - Présence d'une zone de risque de mouvement de terrain (source communale)
  - Linéaire de haies protégé au titre du code de l'urbanisme
  - Chemins protégés au titre du code de l'urbanisme
- Secteurs soumis à des risques**
  - secteur indicé (1) soumis au risque d'inondation par débordement de la Selle et de l'Ecaillon
  - secteur indicé (2) soumis au risque d'inondation par débordement de la Selle et de l'Ecaillon où les nouvelles constructions sont interdites
  - secteur indicé (3) soumis au risque d'inondation par ruissellement
  - secteur indicé (4) soumis au risque d'effondrement de cavité souterraine
  - Axe de ruissellement avec dispositions particulières 20 mètres de part et d'autres de l'axe
  - Présence d'un risque ponctuel de mouvement de terrain (source communale)
- Prescriptions particulières :**
  - secteur indicé (p1) correspondant au périmètre de protection immédiat des captages
  - secteur indicé (pr1) correspondant au périmètre de protection rapproché des captages
  - secteur indicé (p2) correspondant au périmètre de protection éloigné des captages
  - secteur indicé (pr2) correspondant à une zone de présomption de zone à dominante humide (source SDAGE Artois Picardie)

**Liste des éléments de patrimoine protégé au titre du code de l'urbanisme**

Número	Description	Commune
B1	Blocus traditionnelle	Bermerain
B11	Pan coupé sur pignon, rue de la poste	Bermerain
B12	Pan coupé sur pignon, rue du général De Gaulle	Bermerain
B13	Porte cochère, rue de la file	Bermerain
B14	Lavoir, rue des sources	Bermerain
B2	Blocus, 68 rue du moulin	Bermerain
B4	Château d'origine, Wimbergues, arbre de vie, rue de la poste	Bermerain
B6	Croix de ferme à croix carrée et pigeonnier, rue de la rue	Bermerain
B7	Eglise Notre Dame de l'Assomption	Bermerain
B8	Habitat traditionnel, salle des Recognies	Bermerain
B9	Moulin sur l'Ecaillon, lavoir, rue du moulin	Bermerain
E1	Blocus - rue d'Alsace	Saint Martin-sur-Ecaillon
E11	Hameau de Calvaire, moulin sur le ruisseau des Hargies	Saint Martin-sur-Ecaillon
E12	Moulin sur l'Ecaillon - rue Anatole France	Saint Martin-sur-Ecaillon
E13	Notre Dame du mont Camel - rue Villars	Saint Martin-sur-Ecaillon
E14	Wimbergues et arbre de vie - rue d'Alsace	Saint Martin-sur-Ecaillon
E2	Blocus, soubassement gris - rue d'Alsace	Saint Martin-sur-Ecaillon
E3	Blocus, soubassement gris, arbre de vie - rue du Maréchal Leduc	Saint Martin-sur-Ecaillon
E4	Blocus, soubassement gris - rue Villars	Saint Martin-sur-Ecaillon
E5	Calvaire	Saint Martin-sur-Ecaillon
E6	Chapelle Notre Dame	Saint Martin-sur-Ecaillon
E7	Chapelle Sainte Cécile	Saint Martin-sur-Ecaillon
E8	Eglise	Saint Martin-sur-Ecaillon
E9	Ferme - rue pasteur	Saint Martin-sur-Ecaillon

**Liste des emplacements réservés**

Número	Vocation	Bénéficiaire	Surface en m²
ER2	Extension du cimetière	Commune de Bermerain	1526 m²
ER3	Aménagement d'une salle	Commune de Bermerain	652 m²
ER45	Création d'une station d'épuration	Nordaze	16580 m²

